

PROCES VERBAL HORS ASSEMBLEE GÉNÉRALE ORDINAIRE**DU 06/07/2026 À 11:54 0842 - ACP TERVUEREN 25****(BE0865.647.893)****AVENUE DE TERVUEREN, 25****1050 BRUXELLES**

Procès verbal

Selon l' Art. 3.87. § 11 du code civil, les membres de l'association des copropriétaires peuvent prendre à l'unanimité et par écrit toutes les décisions relevant des compétences de l'assemblée générale, à l'exception de celles qui doivent être passées par acte authentique.

Le syndic en dresse le procès-verbal et le consigne dans le registre prévu à l'article 3.93, § 4.

Le 06/07/2026 ? et en application l' Art. 3.87. § 11 du code civil, les copropriétaires de l'immeuble ont décidé de prendre des décisions Hors Assemblée générale et donc à l'unanimité.

Le syndic réalise donc un PV Hors AG afin que les décisions prises soient retranscrites en bonne et due forme.

Le syndic informe qu'afin de valider les décisions hors assemblées générales, les accords (unanimité) par écrit devront être remis au syndic.

Afin que l'accord écrit puisse être remis, un seul et même procès-verbal devra être paraphé et signé par l'ensemble des copropriétaires concernés par la prise de décision.

Sont présents ou représentés :

- **C7936 - Madame ALFAIA AMADO Maria** représentant 143 / 1 000 quotités
- **C7937 - CITY-RENT** représentant 143 / 1 000 quotités
- **C7938 - Mme MORTELMANS Gabrielle***** représentant 143 / 1 000 quotités
- **C7939 - Monsieur RYAN Michael** représentant 143 / 1 000 quotités
- **C7940 - Monsieur VERGANO Giorgio** représentant 104 / 1 000 quotités
- **C7941 - Madame IBANEZ Virginia** représentant 181 / 1 000 quotités
- **C7943 - Indivision AMEYE Johan - Christien** représentant 143 / 1 000 quotités

Ne sont ni présents ou représentés :

Néant

LISTE DES RÉOLUTIONS

1. NOMINATION DU PRÉSIDENT DE SÉANCE ET DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

L'assemblée générale nomme Mr Moreau Président de séance et le syndic, représenté par Steve Lombard, est nommé secrétaire de séance.

Unanimité	Oui	1 000	100,00 %
	Non	0	0,00 %
	Total copropriété	1 000	-
	Abstentions	0	-
Oui	Madame ALFAIA AMADO Maria - Indivision AMEYE Johan - Christien - CITY-RENT - Madame IBANEZ Virginia - Mme MORTELMANS Gabrielle*** - Monsieur RYAN Michael - Monsieur VERGANO Giorgio		
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

2. VALIDATION DEVIS ENTRETIEN CHAUDIÈRE COMMUNE

L'assemblée générale valide le devis de la société Elaerts pour un montant annuel de 581€ HTVA.

Le montant TTC annuel est de 615.86€.

Le mode de financement choisi est selon les quotités via le budget.

Le syndic est mandaté pour envoyer l'offre signée à Elaerts.

Unanimité	Oui	1 000	100,00 %
	Non	0	0,00 %
	Total copropriété	1 000	-
	Abstentions	0	-
Oui	Madame ALFAIA AMADO Maria - Indivision AMEYE Johan - Christien - CITY-RENT - Madame IBANEZ Virginia - Mme MORTELMANS Gabrielle*** - Monsieur RYAN Michael - Monsieur VERGANO Giorgio		
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

3. VALIDATION DEVIS PLACEMENT ADOUCISSEUR

L'assemblée générale valide le devis de la société Elaerts pour un montant annuel de 3617€ HTVA.

Le montant TTC est de 3834.02€

Le mode de financement choisi est selon les quotités via le fonds de réserve.

Le syndic est mandaté pour envoyer l'offre signée à Elaerts.

Unanimité	Oui	1 000	100,00 %
	Non	0	0,00 %
	Total copropriété	1 000	-
	Abstentions	0	-
Oui	Madame ALFAIA AMADO Maria - Indivision AMEYE Johan - Christien - CITY-RENT - Madame IBANEZ Virginia - Mme MORTELMANS Gabrielle*** - Monsieur RYAN Michael - Monsieur VERGANO Giorgio		
Non			
Abstention			

En conséquence de quoi cette résolution est acceptée.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 13:54.